



Séance du Conseil Municipal

Du 11 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage selon l'ordre du jour suivant :

Vote des comptes de gestion 2015 (budgets communaux de Angey, Champcey, La Rochelle Normande, Montviron et Sartilly, budget Service Eau de Sartilly, budgets des lotissements Le Clos Rochelais et Le Fonteny), Vote des comptes administratifs 2015, Vote des budgets primitifs, Création du budget Centre Communal d'Action Sociale, Subventions 2016, Fixations des tarifs 2016 (Garderie, cantine, eau potable, cimetières, droits de place), Convention pour l'aménagement paysager des 3 giratoires (2 sur la RD 973 et un sur la RD 61), Convention pour l'adhésion au service commun "Instruction des autorisations de droit des sols", Convention de mise à disposition de service portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols, Création de postes au service technique, Recrutement d'un emploi d'avenir, Recrutement pour accroissement temporaire d'activité, Conditions d'accueil pour travaux d'intérêt général et travail non rémunéré, Contrat d'adhésion à l'URSSAF, Adhésion au Service missions temporaires du Centre de gestion, Désignation du représentant au sein de Manche Numérique sur la compétence "Informatique de gestion", Travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques "Rue du Château d'eau", Acquisition d'un terrain à la Rochelle Normande pour le lotissement Le Clos Rochelais, Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le pôle convivialité de Montviron. Questions diverses

Étaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, M. FOURRE Claude, Mme GASTEBOIS Maryvonne, M. LUCAS Jean-Pierre, Mme LEPLU Dorothee, M. ALLAIN Michel, Mme CARLI Anne-Marie, M. RAULT Denis, Mme JARDIN Joëlle, Mme LEROY Claudie, M. GARCIA Jean-Luc, M. LOUIS DIT GUERIN Jean, , Mme PERRIGAULT Christelle, , Mme DENAIS Nelly, M. LETOURNEUR Hubert, Mme LEVEQUE Michèle, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. CHAPEL Gaylord, M. LALLEMAN Guy, M LEVEZIEL Xavier, Mme GORON Sylvie, M. MARTIN Dominique, Mme HULIN Martine, Mme VAUTIER Laëtitia, M. DESPLANCHES Marc, M. MARY Michel, M. CHAPDELAIN Vincent, Mme DUVAL-SALLOT Caroline M. FOSSEY Philippe, M MAGNIER Didier, M. LEMONNIER Alain, M. LEVEILLE Olivier, M. ROBIDAT Didier, M. PILLEVESSE Jean-Jacques, M. LEROY Florent, Mme LORE Monique, Mme PERREE Michèle, Mme PRANGE Béatrice, M. LEROUX Luc, Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès, M. AUBEUT Patrick, M. HEON Philippe, M. MOUSSEIGNE François, Mme FOUCHER Christelle.

Pouvoirs : Mme RESBEUT Véronique donne pouvoir à Mme CARLI Anne-Marie
M Claude LASIS donne pouvoir à M Alain LEMONNIER.

Absents excusés : M. FERNANDEZ Lionel, M PILLEVESSE Régis, M Philippe MAZIER, Mme Solange GOUELLE, M Etienne THOMAS, M. BRETHON Alain, M. BOUGON Guillaume, M. LAPEYRE Christophe, Mme LAMY Nathalie.

Absents : M. LE BIEZ Robert, M. TABOUREL Sébastien, Mme LE PUIL Valérie, Mme LEFRANC Sylvie, Mme LEMOUSSU Danièle, M. PAUL Arnaud.

Secrétaire de séance : M. CHAPDELAIN Vincent

Date de convocation : 06/04/2016 – Date d'affichage : 06/04/2016

Nombre de conseillers : 61 – présents : 44 – de votants : 46

Vote des comptes de gestion

M. le Maire laisse la présentation des comptes de gestion 2015 à M. LUCAS, adjoints aux finances, qui a largement contribué à l'élaboration du budget primitif 2016.

M. LUCAS remercie les maires délégués, les membres du bureau finances, ainsi que les membres de la commission finances, les secrétaires et la Trésorière, Mme SILLARD ALATA, pour leurs participations.

Il précise que les comptes de gestion proviennent de la trésorerie, Mme SILLARD ALATA en est responsable. Et les comptes administratifs sont de la responsabilité des maires. Les deux doivent être en parfaite concordance.

2016-04-01 – Comptes de gestion 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les comptes de gestion de l'exercice 2015 dressés par le Receveur Municipal concernant :

- Les communes de Angey, Champcey, La Rochelle Normande, Montviron et Sartilly,
- Le budget du lotissement "Le Fonteny" de Sartilly,
- Le budget du lotissement "Le Clos Rochelais" de La Rochelle Normande,
- Le budget du service des eaux de Sartilly.

Vote des comptes administratifs 2015

M. le Maire précise qu'au moment du vote des comptes administratifs, les maires doivent sortir.

M. LEVEZIEL s'interroge sur le chapitre 10 en recette d'investissement concernant le FCTVA, à quel moment la commune nouvelle va-t-elle le percevoir ?

M. LUCAS répond en ce qui concerne Sartilly, la commune déléguée est en N+1. C'est-à-dire qu'elle peut faire la demande du remboursement de la TVA sur ses investissements réalisés en 2015 dès cette année. Désormais en commune nouvelle, les premières dépenses d'investissement pourront donner lieu à un remboursement de la TVA sur l'année en cours. Chaque trimestre il faudra faire un état des dépenses d'investissement engagées.

Mme LEVAVASSEUR ajoute que pour ce qui concerne la commune déléguée de Champcey, elle est en N+2, ce qui est également le cas des 3 autres communes déléguées.

2016-04-02 – Vote des comptes administratifs de l'exercice 2015

M. LAMBERT Gaëtan, M RAULT Denis, M FAUVEL Jean-Pierre, M HEON Philippe, Mme LORÉ Monique, maires jusqu'au 31 décembre 2015 respectivement pour les communes de MONTVIRON, SARTILLY, LA ROCHELLE NORMANDE, CHAMPCEY et ANGEY se retirent.

M. FOURRE Claude, maire adjoint, présente les comptes administratifs

Commune de Sartilly

Budget communal principal, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 236 735.17 € et un excédent de 86 916.44 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 561 661.23 €, un déficit de 67 441.76 € en investissement.

Service des eaux de Sartilly, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 57 039,99 € et un excédent de 143 125,40 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 102 583.71 € et un excédent de 16 687.64 € en investissement.

Lotissement Le Fonteny, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un déficit de 29 196.08 € et un déficit de 27 749.91 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un excédent de 40 002.46 € et un déficit de 27 739.91 € en investissement.

Commune d'Angey

Budget communal principal, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 21 250.46 € et un déficit de 31 685.99 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est un excédent de 65 193.05 € pour la section fonctionnement un déficit de 14 714.72 € en investissement.

Commune de Champcey

Budget communal principal, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 27 287.65 € et un déficit de 9 960.14 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est un excédent de 121 408.52 € pour la section fonctionnement un déficit de 12 735.30 € en investissement.

Commune de La Rochelle Normande

Budget communal principal, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 9 733.55 € et un déficit de 20 866.10 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est un excédent de 161 274.00 € pour la section fonctionnement un déficit de 27 513.72 € en investissement.

Lotissement Clos Rochelais, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un déficit de 6 441.72 € et un excédent de 53 566.51 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est pour la section fonctionnement un déficit de 5 956.35 € et un excédent de 82 407.93 € en investissement.

Commune de Montviron

Budget communal principal, pour l'exercice 2015, la section fonctionnement laisse apparaître un excédent de 69 823.76 € et un excédent de 8 135.35 € en investissement. Le résultat cumulé à la fin de l'exercice est un excédent de 265 075.30 € pour la section fonctionnement et un déficit de 20 334.30 € en investissement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les différents comptes administratifs de l'exercice 2015.

2016-04-03 - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget communal

Considérant que les comptes administratifs des budgets communaux des communes de Angey, Champcey, La Rochelle Normande, Montviron et Sartilly font apparaître un excédent total cumulé de fonctionnement de 364 830.59 € pour l'exercice 2015,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les comptes administratifs 2015 des budgets communaux,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2015 :	364 830.59 €
– Résultats antérieurs reportés :	809 781.51 €
A) RÉSULTAT À REPORTER :	1 174 612.10€

B) Solde d'exécution d'investissement D001	- 142 739.80 €
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 148 886.67 €
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves R 1068	291 626.47 €
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) R 002 :	882 985.63 €

2016- 04-04 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget eau

Considérant que le compte administratif du budget eau de 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 57 039.99 €,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2015 du budget eau,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2015 :	57 039.99 €
– Résultats antérieurs reportés :	+ 45 543.72 €
A) RÉSULTAT À REPORTER :	102 583.71 €

B) Solde d'exécution d'investissement D001	16 687.64 €
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves R 1068	Néant
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) R 002 :	102 583.71€

2016- 04-05 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget "Lotissement le Fonteny"

Considérant que le compte administratif du budget du lotissement "Le Fonteny" de 2015 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 29 196.08 €,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2015 du budget Lotissement « le Fonteny »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2015 :	- 29 196.08€ €
– Résultats antérieurs reportés :	+ 69 198.54 €
A) RÉSULTAT À REPORTER :	40 002.46 €

B) Solde d'exécution d'investissement D001	27 739.91 €
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves R 1068	Néant
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) R 002 :	40 002.46 €

2016 - 04-06 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 – Budget « Lotissement le Clos Rochelais »

Considérant que le compte administratif du budget du lotissement "Le Clos Rochelais" de 2015 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 6 441.72 €,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif 2015 du budget Lotissement le Clos Rochelais,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

– Résultat de l'exercice 2015 :	- 6 441.72€ €
– Résultats antérieurs reportés :	+ 485.37 €
A) RÉSULTAT À REPORTER :	- 5 956.35 €

B) Solde d'exécution d'investissement R001	82 407.93 €
C) Solde des restes à réaliser d'investissement :	Néant
D) Besoin de financement en investissement (B + C) : Affectation en réserves R 1068	Néant
Résultat de fonctionnement à reporter après affectation (A-D) D 002 :	5 956.35 €

Taux des impôts directs locaux

M. le Maire informe de la possibilité cette année de modifier les taux sur une commune historique. En ce qui concerne la Rochelle Normande le compte administratif 2015 révèle une CAF nette négative. Un travail a été mené en collaboration avec les services de la trésorerie pour proposer plusieurs simulations au conseil communal.

M. FAUVEL répond que son conseil communal s'est réuni pour proposer ce soir:

- + 1 point pour la Taxe d'habitation
- + 1.29 points pour la Taxe foncière bâti
- + 1.22 points pour la Taxe foncière non bâti

Ces augmentations permettent ainsi à la commune déléguée de se retrouver au même niveau que les autres. Sans la commune nouvelle, les projets n'auraient pu aboutir avec une CAF nette négative.

2016-04-07 – Budgets 2016 – Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les taux d'imposition des taxes locales pour 2016 suivants :

sans augmentation pour les communes déléguées d'Angey, Champcey, Montviron et Sartilly et, en appliquant une variation différenciée pour la commune déléguée de La Rochelle Normande.

	Angey	Champcey	La Rochelle Normande	Montviron	Sartilly
Taxe habitation	7.48 %	8.80 %	7.76 %	12.64 %	10.82 %
Taxe foncière (bâti)	13.59 %	14.38 %	14.25 %	17.65 %	18.43 %
Taxe foncière (non bâti)	32.27 %	25.56 %	25.70 %	39.68 %	36.41%

Budgets 2016

M.le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont reçu quelques jours avant la séance les résultats des comptes de gestion et des comptes administratifs ainsi que l'ensemble des préparations des budgets primitifs 2016.

Pour le déroulement de la séance est projetée la proposition du BP 2016 pour le budget principal par chapitre pour la section de fonctionnement et par article pour la section d'investissement.

M. LUCAS souhaite informer les conseillers d'une bonne nouvelle concernant les dotations. Elles sont plus élevées que prévu. L'augmentation provient surtout de la Dotation de solidarité rurale (DSR) qui est en 3 parties. 10 000 communes ont été ciblées dont Sartilly-Baie-Bocage, 76 000 € en plus comparé à la première prévision pour cette dotation.

S'agissant des dépenses d'investissement, les maires délégués prennent la parole

M. Rault confirme la nécessité de commencer des études pour des projets importants comme l'accessibilité. Il est satisfait que les études reprennent concernant l'extension urbaine du chemin vert. La commune doit se diriger vers ce genre de projet pour l'accueil de nouveaux habitants.

M. FAUVEL est satisfait que le projet puisse se réaliser pour la sécurisation de la R35.

M. HEON précise qu'actuellement l'Eglise de Champcey est fermée, il est donc essentiel de commencer les travaux du retable. Sachant qu'une subvention à hauteur de 35 % pourrait aboutir.

M. MARTIN est également satisfait, les études pour le pôle de convivialité de Montviron pourront débiter.

Mme LORE se réjouit de la création de la commune nouvelle. Des projets importants vont pouvoir se réaliser sur le territoire.

2016-04-08 - Budgets 2016

Budget Principal 2016 SARTILLY BAIE BOCAGE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 865 126.05 €	2 865 126.05 €
Section d'investissement	1 262 895.84 €	1 262 895.84 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2016,

Vu le projet de budget primitif 2016

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 865 126.05 €	2 865 126.05 €
Section d'investissement	1 262 895.84 €	1 262 895.84 €

2016-04-09 - Budget primitif service des eaux commune SARTILLY BAIE BOCAGE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	284 330.71 €	284 330.71 €
Section d'investissement	134 118.35 €	134 118.35 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2016,
Vu le projet de budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	284 330.71 €	284 330.71 €
Section d'investissement	134 118.35 €	134 118.35 €

2016-04-10 - Budget primitif lotissement Le Fonteny commune SARTILLY BAIE BOCAGE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	40 002.46 €	40 002.46 €
Section d'investissement	27 739.91 €	27 739.91 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2016,
Vu le projet de budget primitif 2016

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	40 002.46 €	40 002.46 €
Section d'investissement	27 739.91 €	27 739.91 €

2016-04-11 - Budget primitif lotissement le Clos Rochelais commune SARTILLY BAIE BOCAGE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	308 545.88 €	308 545.88 €
Section d'investissement	229 588.25 €	229 588.25 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 04 avril 2016,
Vu le projet de budget primitif 2016

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	308 545.88 €	308 545.88 €
Section d'investissement	229 588.25 €	229 588.25 €

2016-04-12 - Création du budget du Centre Communal d'Action Sociale

VU l'arrêté préfectoral du 2 mars 2016 dotant le CCAS de l'autonomie financière, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide la création d'un budget pour le CCAS Sartilly-Baie-Bocage, celui-ci gèrera le foyer logement.

2016-04-13 - Subventions 2016

VU l'avis de la commission des finances du 4 avril 2016, il est proposé les subventions suivantes

Commune de Sartilly-Baie-Bocage

Nom de l'association	Proposition pour 2016	Voté BP 2016
Associations subventionnées par Sartilly-Baie-Bocage		
A livre Ouvert (voté le 29/02)	1000 €	1000 €
AGAPEI Granville	145 €	145 €
AS Jullouville/Sartilly Foot	3500 €	3500 €
Banque alimentaire (adhésion)	40 €	40€
Comice Agricole	460 €	460€
Croix Rouge - Baie du MSM	70 €	70 €
Donneurs de sang du Sud Manche	195 €	195 €
Foyer socio-éducatif du Collège Anatole France (CLECT)	5243 €	5243 €
Ligue contre le cancer	70 €	70 €
Restaurants du cœur de la Manche	140 €	140 €
Secours catholique	60 €	60€
Ste de chasse de Sartilly	200 €	200€
Tennis Sartilly	700 €	700 €
UNC Sartilly/Champcey/Champeaux	215 €	215 €
Union des Arts	915 €	915€
VVV - accompagnement de l'âge	265 €	265€
Participation frais de cantine des écoles (dernier trimestre 2015)	1000 €	1000€
Total Sartilly Baie Bocage	14 218 €	14 218 €
Associations proposées par la commune déléguée de Montviron		
SNSM	40 €	40 €
Club d'escalade de l'Avranchin	20 €	20 €
Comité des fêtes de Montviron	800 €	800 €
Cercle des Nageurs d'Avranches	40 €	40 €
Judo Club Avranches	80 €	80 €
Total commune déléguée de Montviron	980€	980 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de subventions de la commission des finances comme indiqué ci-dessus.

2016-04-14 - FIXATION DES TARIFS 2016

La commission des finances propose les tarifs suivants.

Garderie :*Application au 15 avril 2016*

Tarif matin	0.95 €
Tarif soir avec goûter	2.10 €

Cantine :*Application au 15 avril 2016*

Prix du ticket	3.50 €
----------------	--------

Eau potable :*Application au 15 avril 2016.*

Branchement (part fixe)	64 €
Prix au m ³ (tranche de 0 à 200 m ³)	1.50 €
Prix au m ³ (tranche de 201 à 500 m ³)	0.90 €
Prix au m ³ (au-delà de 500 m ³)	0.90 €

Cimetière de Sartilly*Application au 15 avril 2016.***Concessions pleine terre**

Concessions 30 ans	Tarifs	Concessions 50 ans	Tarifs
Intérieur du carré	160 €	Intérieur du carré	270 €
Bordure allée latérale	310 €	Bordure allée latérale	520 €
Bordure allée principale	460 €	Bordure allée principale	770 €

Concession columbarium

15 ans : 520 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : 50 €

Droits de place *Application au 15 avril 2016.*

- Jours de marché : 0.35 € par ML.
- Vente outillage : 50 € par passage.
- Vente Pizzas : 9 € par passage.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs sis mentionnés.

Convention pour l'aménagement paysager des 3 giratoires

M. FOURRE présente l'aménagement paysager des 3 giratoires (2 sur la RD 973 et un sur la RD 61). Il précise que l'investissement est à la charge du Conseil départemental à hauteur de 10 € / m². Et que l'entretien sera à la charge de la commune.

2016-04-15 - Convention pour l'aménagement paysager des 3 giratoires

Comme suite à la création de giratoires pour le contournement de la commune déléguée de Sartilly, giratoires Nord et Sud du contournement sur la RD 973, giratoire sur la RD 61, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le projet d'aménagement proposé par le Conseil Départemental de La Manche, et décide de prendre l'entretien ultérieur de ces giratoires.

Le conseil municipal autorise M Le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Conventions avec le service instructeur de la CCAMSM

M. le Maire informe les conseillers d'un courrier du Préfet en date du 24/04/2016, ayant pour objet la commune nouvelle et l'urbanisme. Désormais, à compter du 1^{er} mars la DDTM n'instruit plus les documents d'urbanisme d'Angey, Champcey et La Rochelle Normande. Il faut signer des conventions avec le service instructeur de la CCAMSM pour l'instruction sur l'ensemble du territoire des certificats d'urbanisme opérationnel, des permis de construire, des permis d'aménager et des déclarations préalables.

2016-04-16 - Convention pour l'adhésion au service "instruction des Autorisations Droits des Sols" de la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la circulaire préfectorale du 24 février 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confie l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit des sols sur le territoire de la Commune au service « Instruction des autorisations droit des sols » de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel.

Approuve les termes de la convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le service « Instruction des autorisations droit des sols » de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel assurera l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation de la Commune.

Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

2016-04-17 - Convention de mise à disposition de service portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2016-04-16 approuvant les termes de la convention pour l'adhésion au service commun « Instruction des autorisations de droit des sols » entre la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel et la commune de Sartilly-Baie-Bocage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve les termes de la convention de mise à disposition de services portant sur l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols,

Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Création de postes au service technique

M. le Maire explique qu'avec la commune nouvelle, la structure du service technique doit évoluer. Des besoins en personnel se font ressentir (territoire plus vaste à entretenir, l'agent technique de Montviron n'a pas été remplacé, un contrat d'emploi d'avenir qui se termine au mois de juin, etc.).

2016-04-18 - Délibération portant création d'un emploi permanent

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer, à compter du 1^{er} juillet 2016, un cadre d'emploi d'adjoint technique de 2ème classe ou de 1ère classe ou adjoint technique principal de 1ère ou 2ème classe.

Recrutement d'un emploi d'avenir

M. le Maire précise que l'emploi d'avenir est réservé aux jeunes de moins de 26 ans, l'objectif étant l'acquisition d'une première expérience. L'avantage pour la commune est que c'est un emploi aidé à hauteur de 75% sur 3 ans. Il propose donc le recrutement d'un agent pour l'entretien des locaux à temps complet, qui pourrait intervenir sur l'ensemble du territoire.

2016-04-19 - Recrutement d'un emploi d'avenir

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 5134-110 et suivants,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 qui fixe le montant de l'aide financière de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité le recrutement d'un emploi d'avenir à temps complet pour intégrer le service technique.

Autorise le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat.

Autorise le Maire à signer le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

M. le Maire propose de recruter deux personnes au service administratif :

- Un agent à mi-temps jusqu'au 30 juin 2016 et un autre à temps complet du 02/05 au 29 juillet 2016. L'objectif étant de permettre au service de récupérer son retard dû à une surcharge de travail avec la commune nouvelle, de permettre aux agents de récupérer et de poser leurs congés annuels et de prévoir le remplacement d'un agent (absence min 6 semaines).

2016-04-20 - Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à recruter un agent non titulaire de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe du 11 avril au 30 juin 2016 et à établir un contrat de travail à durée déterminée en application des dispositions de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

2016-04-26- Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à recruter un agent non titulaire de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe du 1^{er} mai 2016 au 31 juillet 2016 et à établir un contrat de travail à durée déterminée en application des dispositions de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

2016-04-21 - Contrat d'adhésion à l'URSSAF

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au régime assurance chômage

Le présent contrat vise tous les agents non titulaires ou non statutaires présents et à venir y compris les contrats d'apprentissage, pour lesquels l'employeur avait auparavant adhéré au régime particulier d'adhésion. L'adhésion de l'organisme public signataire emporte effet à l'égard de l'ensemble de ses services et activités non dotés d'une personnalité juridique.

L'adhésion engage la collectivité pour 6 ans renouvelable pour la même durée par tacite reconduction.

Le conseil municipal autorise M Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2016-04-22 - Adhésion au service mission temporaire du Centre de Gestion

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu,

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention,

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire,

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, La commune de Sartilly Baie Bocage propose d'adhérer au service de Missions temporaires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. Le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 50, en fonction des nécessités de services,
- AUTORISE M. Le Maire à signer avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Manche tous documents relatifs à cette affaire,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 50, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

2016-04-23 - Désignation du représentant au sein de Manche numérique sur la compétence informatique de gestion

Le conseil municipal après en avoir délibéré nomme M Gaëtan LAMBERT représentant au sein de Manche numérique sur la compétence informatique de gestion.

2016-04-24 - Travaux effacement des réseaux électriques et téléphoniques "secteur de la Vergée" et du "Château d'eau"

M. Le Maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et des télécommunications " secteur de la "Vergée et du Château d'eau".

Le Syndicat départemental d'énergie de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est 42 950 € HT.

Conformément au barème 2015 du SDEM, la participation de la Commune de Sartilly-Baie-Bocage s'élève à environ 9 681 €,

les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

décident la réalisation de l'effacement des réseaux "secteur de la Vergée et du château d'eau"

demandent au SDEM que les travaux soient réalisés pour le 1er semestre 2016

acceptent une participation de la commune de 9681 €

s'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal

s'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet

donnent pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

2016-04-25 - Acquisition d'un terrain à la Rochelle Normande pour le lotissement "Le Clos Rochelais"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de l'acquisition d'un terrain cadastré section D parcelles 253 en partie et parcelles 630 et 680 pour la création de la 2e phase du lotissement "Le Clos Rochelais" au prix de 37 846.67 € HT plus frais et autorise M Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

2016-04-27 - Mise en place d'un programme d'accueil de travaux d'intérêt général (T.I.G.) et de travaux non rémunérés (T.N.R.)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal,

VU le Code de Procédure Pénale,

VU le décret n°76-1073 du 22 novembre 1976, modifié par le décret n° 93-726 du 29

Mars 1993, relatif à la mise sous protection judiciaire et au travail d'intérêt général prononcés par les juridictions des mineurs,

VU la circulaire du 11 mai 1984 relative à l'application de la peine d'intérêt général aux mineurs,

CONSIDERANT qu'il est utile pour la collectivité de soutenir un dispositif d'accueil des stagiaires TIG (Travail d'intérêt général) et TNR (travail non rémunéré), en collaboration avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Manche, lesquels impliquent fortement la société civile dans l'action de prévention et de sanction judiciaire, en facilitant notamment l'insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes concernées, parfois sans grande expérience professionnelle,

CONSIDERANT la responsabilité sociale et la volonté de la collectivité de conforter son soutien à cette forme pédagogique de réponse pénale, à travers la mise en place d'un accueil renforcé de stagiaires TIG et TNR, l'augmentation de sa capacité d'accueil, et l'accroissement de la diversité des travaux susceptibles d'être proposés dans le cadre d'un travail partenarial renforcé avec le Tribunal de Grande Instance de Coutances,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la mise en place d'un programme d'accueil de travaux d'intérêt général et de travaux non rémunérés au sein des services de la commune de Sartilly-Baie-Bocage.

AUTORISE M. Le Maire de Sartilly-Baie-Bocage à signer tout document afférent à ce programme et notamment les demandes d'inscription et d'habilitation de travaux d'intérêt général et travaux non rémunérés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2016-04-28 - Délibération portant création d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E)

Vu le Code du travail,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnements dans l'emploi et modifiant le code du travail,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer un poste d'agent polyvalent au sein du service technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

2016-04-29 - Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de pôle convivialité de MONTVIRON

Le Conseil Municipal, après consultation et à l'unanimité, retient l'offre de Madame Katell PRIGENT (CAP CAEN) Architecte Programmiste AMO concernant le projet de pôle de convivialité de Montviron comprenant la sauvegarde du dernier commerce de la commune et la création d'une salle de convivialité.

Cette offre d'un montant TTC de 18 497.50 € comprend les missions suivantes :

- Etudes de faisabilité et scénarios,
- Elaboration du pré-programme/cahier des charges concepteurs,
- Accompagnement pour la réalisation et le recrutement d'une équipe de maître d'œuvre,
- Accompagnement pour le recrutement des missions de Contrôle Technique et de CSPS.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 11 avril 2016 est levée à 23h30.